

Paris, le 22 juin 2017

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 32 16/17

Objet : suivi de mesures à l'attention des directeurs d'école

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous alerter sur la dégradation des conditions d'exercice des directrices et directeurs d'école. Les missions qui leur sont confiées ne cessent pourtant d'augmenter et de se complexifier. La concrétisation de certaines mesures déjà actées, comme l'aide administrative, les décharges d'enseignement ou la formation, constitue une première étape nécessaire.


L'aide administrative créée en 2006, actant le principe d'une aide au travail administratif, connaît régulièrement une baisse du nombre de contrats aidés dédiés. L'inconnue actuelle, quant au renouvellement des contrats aidés dans certains départements, laisse deviner une disparition pour la rentrée 2017. La question du volume et du renouvellement de ces contrats se pose d'ailleurs de la même façon pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La mise en place des décharges d'enseignement, notamment pour les directeurs des petites écoles connaît également des difficultés. Ainsi, alors que la circulaire 2014-115 instaure 10 journées pour les écoles de 2 et 3 classes, la réalité est parfois trop éloignée de ce temps dû aux directeurs.

Il en va de même pour l'application des mesures liées à la formation des directeurs. La circulaire 2014-164 prévoit notamment 3 semaines de formation avant la prise de fonction et 2 semaines au début de la 1ère année d'exercice. Ici encore, la réalité est très éloignée des dispositions prévues.

Au-delà de ces éléments qui doivent trouver des remédiations concrètes et rapides, il sera nécessaire d'élargir le travail d'évolution nécessaire au fonctionnement et à la reconnaissance statutaire de l'école.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général